

COMMUNE DE TRONGET**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

République Française
Département de l'Allier
Arrondissement de Moulins

Date de convocation :
03/01/2024

Nombre de conseillers :
En exercice : 14
Présents : 12
Votants : 14

*Le quorum étant atteint, le
Conseil Municipal peut
valablement délibérer.*

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi 11 janvier 2024 à 19h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni salle de la Mairie sise 8 passage de la mairie, en session ordinaire, sous la présidence du Maire, Jean-Marc DUMONT.

Présents : Patrick AMATHIEU, Elena BARANSKI, Laurent BRUN, Daniel CANTE, Jean-Marc CARTE, Alain DETERNES, Jean-Marc DUMONT, Audrey GERAUD, Pascal RAYNAUD, Sylvain RIBIER, Franck VALETTE, Annie WEGRZYN

Excusés : Patricia RAYNAUD, Stéphane HERAULT

Pouvoirs : Patricia RAYNAUD à Franck VALETTE, Stéphane HERAULT à Pascal RAYNAUD

Secrétaire de séance : Audrey GERAUD

Convention entre la commune et la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais portant sur la mission de sobriété énergétique et rénovation énergétique des bâtiments ACTEE+ N°03/2024

Monsieur le Maire ne prend pas part au débat ni au vote.

Monsieur le premier adjoint au Maire rappelle au conseil municipal que les objectifs de la mission sobriété énergétique et rénovation énergétique des bâtiments ACTEE+ sont :

- Accompagner la mise en œuvre effective des projets de rénovation énergétique ;
- Assurer un suivi et une bonne gestion des bâtiments à la suite des travaux ;
- Accompagner les communes dans la mise en place d'une stratégie globale d'efficacité énergétique et de substitution des énergies fossiles.

La mission sobriété énergétique et rénovation énergétique des bâtiments est menée en coordination avec le SDE 03. L'accompagnement proposé par la Communauté de Communes aux communes est complémentaire à celui du SDE 03.

Dans ce cadre, Monsieur le premier adjoint au Maire propose à l'assemblée la signature d'une convention triennale du 1^{er} septembre 2023 au 31 décembre 2026 avec la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais afin :

- D'encadrer les modalités de mise à disposition du personnel, y compris le partage du reste à charge entre la Com'Com et les communes bénéficiaires ;
- D'encadrer les modalités de mutualisation de moyens techniques permettant l'accomplissement de la mission sobriété énergétique et rénovation énergétique des bâtiments publics ;
- D'encadrer la constitution d'un groupement de commande et la demande de financements en lien avec la mission sobriété énergétique et rénovation énergétique des bâtiments publics.

Le coût annuel estimatif pour la commune est de 0,83€ par habitant, soit 732,89€ en référence à la population 2020.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur Pascal RAYNAUD, Maire adjoint à signer la convention proposée par la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais portant sur la mission sobriété énergétique et rénovation énergétique des bâtiments ACTEE+ et tout document s'y rapportant.
- d'inscrire annuellement les crédits relatifs à cette dépense.

ONT VOTE POUR : 13

ONT VOTE CONTRE : /

SE SONT ABSTENUS : /

ACTE EXECUTOIRE

Reçu par le représentant de l'Etat le 12 janvier 2024

et publié le 12 janvier 2024

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal,

Fait à Tronget, le 12 janvier 2024

Le Maire,



Jean-Marc DUMONT